

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2733

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2733**

commission principale : développement économique

objet : **Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le plan de mandat 2008-2014 a pour ambition d'assurer un accueil efficace et raisonné des entreprises sur le territoire communautaire. Pour cela, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée, en 2009, d'un schéma d'accueil des entreprises (SAE) dont la vocation réside dans la régulation du marché foncier et immobilier afin de renforcer son caractère sécurisant et attractif.

Outil d'anticipation, de programmation et de gestion, le SAE contribue à la lisibilité de l'offre économique de l'agglomération lyonnaise en identifiant des territoires stratégiques, en apportant une réponse foncière et/ou immobilière adaptée à la demande des entreprises et en hiérarchisant les opérations d'aménagement dans le temps et dans l'espace. En ce sens, les actions de requalification des zones d'activités constituent l'un des volets opérationnels du SAE.

Les opérations réalisées entre 1997 et 2008 en matière de requalification des zones industrielles ont permis une première remise à niveau de celles-ci, en améliorant leur accessibilité et leur sécurité par des travaux de voirie. Il s'agit aussi d'améliorer leur visibilité par le déploiement de mobilier de jalonnement et de signalétique. Le montant des investissements réalisés dans ce cadre s'est élevé à 20 M€ sur la période 2001-2008. Le plan de mandat 2008-2014 a confirmé l'intérêt de cette politique de requalification des zones industrielles en octroyant une nouvelle enveloppe globale de 30 M€ pour ces actions en faveur des entreprises.

Par délibération n° 2011-2079 du 4 avril 2011, le Conseil de communauté a approuvé l'individualisation d'autorisation de programme sur les zones industrielles de la Communauté urbaine définies comme étant en requalification. Cette décision a permis de poursuivre le programme d'intervention en faveur des entreprises implantées sur ces territoires, tel que validé par le comité de pilotage SAE. Ainsi, entre 2009 et 2011, ce sont au total 15 opérations de voirie qui ont été achevées et 10 opérations engagées et en cours de réalisation, le tout pour un montant total de 8,3 M€.

Afin de poursuivre cette politique de requalification et de remise à niveau de l'offre d'accueil économique sur les zones industrielles, un nouveau programme d'intervention 2012-2014 a été défini et validé par le comité de pilotage SAE du 28 novembre 2011, après concertation et priorisation auprès des entreprises bénéficiaires et des communes partenaires. Ce nouveau programme d'opérations nécessite une individualisation complémentaire d'autorisation de programme, pour l'année 2012, comme détaillé en annexe.

Le programme d'interventions fera l'objet d'une réactualisation annuelle, qui tiendra compte de l'état d'avancement réel des opérations, des besoins des entreprises, de leurs salariés ainsi que de la capacité des services de la Communauté urbaine à le réaliser ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve l'intervention communautaire en matière de requalification et de remise à niveau de l'offre d'accueil dans les zones d'activités économiques de l'agglomération et le programme d'intervention particulière sur les zones d'activités suivantes : Mi Plaine, La Mouche, Vallée de la Chimie, Périca, Lyon sud-est, Meyzieu, Jonage, Lyon nord et Pôle économique ouest.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local pour un montant de 3 670 000 € en dépenses à la charge du budget principal et de 35 000 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement au titre de l'année 2012 sur les opérations suivantes :

Zone considérée	Autorisation de programme globale (APG) P01 - Développement économique local Dépenses d'investissement	Montants des autorisations de programme (AP) votées le 4 avril 2011	Autorisation de programme (AP) complémentaire	Nouvelle autorisation de programme (AP) disponible
n° 0P01O0888	<i>budget principal</i>	1 463 658	200 000	1 663 658
Mi Plaine	<i>budget annexe de l'assainissement</i>			
n° 2P01O0888		73 046	-	73 046
n° 0P01O0889	<i>budget principal</i>	2 141 063	250 000	2 391 063
La Mouche	<i>budget annexe de l'assainissement</i>			
n° 2P01O0889		127 452	-	127 452
n° 0P01O0891	<i>budget principal</i>	895 844	250 000	1 145 844
Vallée de la Chimie	<i>budget annexe de l'assainissement</i>			
n° 2P01O0891		106 780	-	106 780
n° 0P01O0892	<i>budget principal</i>	567 531	300 000	867 531
Périca	<i>budget annexe de l'assainissement</i>			
n° 2P01O0892		80 000	35 000	115 000
n° 0P01O0893	<i>budget principal</i>	742 797	-	742 797
La Soie La Rize	<i>budget annexe de l'assainissement</i>			
n° 2P01O0893		42 393	-	42 393
n° 0P01O0894	<i>budget principal</i>	2 952 487	1 300 000	4 252 487
Lyon sud-est	<i>budget annexe de l'assainissement</i>			
n° 2P01O0894		250 000	-	250 000
n° 0P01O0895	<i>budget principal</i>	2 955 287	700 000	3 655 287
Meyzieu	<i>budget annexe de l'assainissement</i>			
n° 2P01O0895		77 874	-	77 874
n° 0P01O0896	<i>budget principal</i>	210 145	50 000	260 145
Lyon nord	<i>budget annexe de l'assainissement</i>			
n° 2P01O0896		170 000	-	170 000

n° 0P01O2114	<i>budget principal</i>	900 000	620 000	1 520 000
Pôle économique ouest	<i>budget annexe de l'assainissement</i>			
n° 2P01O2114		50 000	-	50 000
Total	<i>budget principal</i>	12 828 812	3 670 000	16 498 812
	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	977 545	35 000	1 012 545

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 16 498 812 € en dépenses à la charge du budget principal et à 1 012 545 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale sur l'opération n° 0P01O0895 pour un montant total de 79 181,18 € TTC en recettes à la charge du budget principal sur l'année 2012 correspondant à la réalisation du réseau mutualisé de télécommunications et dévoiement du réseau France Télécom.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.